

● *Les aides financières*

Le Conseil Départemental

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) est une aide financière destinée à financer tout ou partie de la conséquence de la perte d'autonomie à domicile ou en établissement. Le département vous verse l'APA. Elle ne fait l'objet d'aucun recours sur votre succession, donation ou legs.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide personnalisée permettant la prise en charge des dépenses liées au handicap. Il vous est possible d'en bénéficier soit à votre domicile soit en établissement.

Les Caisses de retraite de base et complémentaire

Elles ont développé des aides financières individuelles à destination de leurs retraités.

Liste des aides non exhaustive

● *Contact utile* pour vous renseigner

Quel que soit votre lieu d'habitation:
UN SEUL CONTACT



HORIZON LIMOUSIN SERVICES

Tél: 05 55 51 31 33

28, avenue d'auvergne

BP 40157

23004 Guéret Cedex

horizon.limousin@orange.fr

www.horizon-limousin.com

*Accompagner
Les aidants*

**Vous accompagnez une
personne dépendante et/ou
handicapée et vous rencontrez
des difficultés pour l'aider au
quotidien ?**

**Vous souhaitez prendre du
temps pour vous ?**



● Une pause profitable

pour vous reposer

Accompagner un proche en perte d'autonomie peut s'avérer difficile. S'accorder un peu de repos ou du temps pour soi est un acte important pour vos proches et vous-même.

Le service d'aide aux aidants

« Bulle d'Air en Limousin » est un service de répit et d'accompagnement. Ce service de garde à domicile fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour des durées allant de 3 heures consécutives minimum jusqu'à plusieurs jours d'affilée. Durant votre absence, un professionnel accompagne votre proche dans tous les actes de la vie quotidienne pour lesquels une aide humaine lui est nécessaire et qui sont habituellement réalisés par vous.

Les professionnels: SSIAD, Aide à domicile, Infirmiers,... continuent d'intervenir

● Des missions

pour aider votre proche

Écouter, observer et communiquer
(échanges verbaux ou non)



« Relationnels » :

- Présence,
- Disponibilité,
- Écoute attentive

Vous remplacer temporairement et réaliser à minima le même accompagnement que vous

« Effectuer les actes de la vie quotidienne » :

- Aide au lever/ au coucher,
- Aide à la toilette (non médicale),
- Préparation et aide à la prise des repas,
- Accompagnement dans les activités sociales,...



● Horizon Limousin

Services

pour vous accompagner à votre domicile

Le service mandataire procède à la sélection du personnel et vous propose du personnel qualifié. Vous êtes juridiquement l'employeur de l'intervenant à votre domicile. En contrepartie de frais de gestion, l'association assure pour vous les démarches administratives:

- déclaration d'embauche,
- contrat de travail,
- bulletins de salaire,
- documents de fin de contrat.

Chaque mois, vous nous déclarez les heures de vos salariés. Nous vous établissons les bulletins de salaires et la facture de vos charges sociales.

En fin d'année, nous vous transmettons une attestation fiscale car **nos prestations sont déductibles de vos impôts à hauteur de 50%**.

Demandez votre devis personnalisé et gratuit